

## MAISON

BON  
À SAVOIR

LUCIE LAVIGNE

Avant d'accepter de louer sa propriété pour un tournage, il importe de se renseigner et de se poser des questions. Voici quelques pistes.

## LE TARIF

Le tarif de location d'une habitation est négocié en fonction de nombreux critères, comme le budget dont dispose la société de production, la rareté de la demeure convoitée, sa valeur et la durée d'occupation. On estime que le montant pour une journée de tournage oscille entre 500 \$ et 1500 \$ environ. Dans le cas de maisons vraiment exceptionnelles, ce tarif peut s'élever jusqu'à 2500 \$ ou plus. « Pour un château meublé d'antiquités et situé dans un quartier huppé », cite en exemple Michèle St-Arnaud, directrice des lieux de tournage. Toutefois, le montant de location est moindre lors des journées dites de préparation, de remise en place et pendant les journées innocuées. Pour un tournage de plus d'un jour, voire de plusieurs semaines, les occupants du lieu sont relogés. Un dédommagement pour l'hébergement et, parfois, une allocation pour les repas seront proposés. « Chaque projet est différent et le tarif quotidien variera d'un tournage à l'autre. Selon sa durée, une moyenne sera calculée », mentionne Mélanie Lessard, directrice des lieux de tournage.

## S'INFORMER

À la suite d'une rencontre avec un directeur des lieux de tournage, il est recommandé de vérifier le « sérieux » du tournage auprès de la maison de production.

Il est essentiel de valider, à la signature du contrat, que le producteur est bel et bien assuré (dommages, responsabilité civile...) et qu'il s'engage à remettre les lieux dans le même état qu'à son arrivée.

On s'informe sur le scénario du film ou de la télé-série. « S'il se produit un meurtre, on doit le dire au propriétaire », fait remarquer Mélanie Lessard.

Enfin, on peut contacter le Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal (BCTM), qui gère tous les tournages à Montréal et qui offre des conseils et des informations aux citoyens qui désirent louer leur demeure.

Avant aux propriétaires d'un condo, le directeur devra se munir de l'accord du syndicat de copropriété pour tourner dans les parties communes de l'immeuble. « Quant aux parties privatives, il importe de vérifier si ce type de location est permis en vertu de la déclaration de copropriété », précise Yves Joli-Coeur, avocat émérite.

RECONNAISSEZ-  
VOUS CES  
MAISONS?

Ces maisons « vedettes » ont servi de lieu de tournage pour un film ou une série télévisée, et l'une d'entre elles est indissociable d'une émission culte du Québec.

## NOUVELLE ADRESSE



PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

C'est dans cette maison victorienne du Village Shaughnessy, à Montréal, que « réside » le personnage de Nathalie (Macha Grenon), de la télé-série *Nouvelle adresse* (Radio-Canada). Directrice des lieux de tournage: Claude-Andrée Du Mesnil.

## LES PÊCHEURS



PHOTO RENÉ MARQUIS, LA TRIBUNE

La maisonnette toute rustique de la série *Les pêcheurs* (Radio-Canada), se trouve à Bolton-Est. « Un lieu inusité déniché après environ deux mois de recherche », révèle Adrian Knight, directeur des lieux de tournage.

## O'ET LA GALÈRE



PHOTO ANDRÉ PICHETTE, LA PRESSE

Samuel et Jacqueline O'Hara, du téléroman *O' (TVA)*, « logent » dans la Maison Mary-Dorothy-Molson (ou Manoir MacDougall), boulevard Gouin Ouest, à Montréal. On y a aussi tourné *La galère*.

## LE RÈGNE DE LA BEAUTÉ



PHOTO FOURNIE PAR ULYSSE LEMERISÉ BOUCHARD

Conçue par MU Architecture, cette maison à louer baptisée *Le Phare*, au sein du projet *Les Terrasses Cap-à-l'Aigle*, dans Charlevoix, a servi de lieu de tournage dans le film *Le règne de la beauté*, de Denys Arcand.

## MISES EN GARDE

Bien sûr, l'obtention de revenus de location pour sa maison constitue, a priori, une offre alléchante. Mais il importe qu'un propriétaire se pose quelques questions avant de signer. « Il faut accepter l'idée que des inconnus travailleront dans sa maison et faire confiance à l'équipe. Autrement, il vaut peut-être mieux ne pas louer », considère Denis Paquette, directeur des lieux de tournage.

Selon la durée du tournage, il faut aussi prévoir un chamboulement de la routine. « Vivre ailleurs pendant un certain temps, avec les enfants, l'école... Ça bouscule les habitudes. Il est préférable d'être capable de sortir de sa zone de confort », enchaîne Mélanie Lessard.

## LES RECOURS

Que faire si le tournage ne se passe pas comme prévu et que les conditions de l'entente de location ne sont pas respectées? « En cas de différend avec un producteur, un propriétaire pourra s'adresser au tribunal civil afin d'obtenir dédommagement », rappelle l'avocat émérite Yves Joli-Coeur.

## ENVIE DE LOUER?

À moins de connaître les coordonnées d'un directeur des lieux de tournage pour lui soumettre sa propriété, on peut inscrire sa demeure à la photothèque nationale du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec. C'est gratuit.

De plus, le site de petites annonces Via Habitation, consacré à la location et à la vente de propriétés, permet d'offrir son domicile en guise de lieu de tournage. L'inscription est gratuite.

### LES BEAUX MALAISES

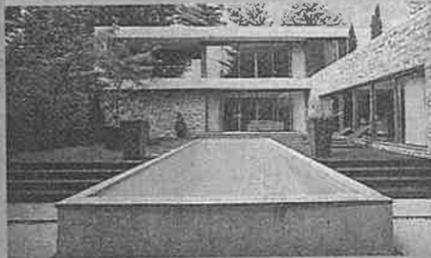


PHOTO SIMON GIROUX, LA PRESSE

Dessinée par son propriétaire, l'architecte Frédéric Leclerc, cette maison de Saint-Bruno-de-Montarville tient lieu de décor pour la série humoristique *Les beaux malaises* (TVA).

### LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN



PHOTO MAXIME PICARD, LA TRIBUNE

Rénovée à la suite d'un incendie, cette propriété du lac Memphrémagog est inoubliable dans *Le déclin de l'empire américain*, de Denys Arcand.

### LA PETITE VIE



PHOTO ALAIN DÉCARIE, LA PRESSE

La façade principale de ce petit immeuble résidentiel, du quartier Ahuntsic, à Montréal, est indissociable de l'émission culte *La Petite Vie*.



95%  
VENDU

LE *liguori*  
CONDOS URBAINS

**0** \$  
**PENDANT**  
**1 AN**

### PROMOTION

- 12 mois de paiement hypothécaire
- Droit de mutation / taxes municipales & scolaires
- 12 mois de frais de condos
- Frais de notaire

8635, rue Lajeunesse #113, Villeray 514-384-2223 [LIGUORI.CA](http://LIGUORI.CA)